## ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2021

RECONNAISSANCE DU VOTE BLANC - (N° 3896)

Rejeté

## **AMENDEMENT**

Nº CL4

présenté par Mme Ménard

## **ARTICLE 2**

Après la première occurrence du mot :

« tour, »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« le Président de la République est élu à la majorité des voix exprimées. »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette disposition paralyserait notre pays et le plongerait dans une instabilité institutionnelle, politique, économique et sociale. Peut-on être sûr que le vote des Français serait différent quelques semaines plus tardou avec des candidats différents ? Pour la stabilité de notre pays, on ne peut souhaiter une telle incertitude.